

Projet recherche innovation

« Beaux jardins » : Place de la végétation spontanée dans les jardins publics

Comment de nos jours, les gestionnaires des jardins et les jardiniers intègrent la végétation spontanée dans la conception et la gestion des jardins publics ?

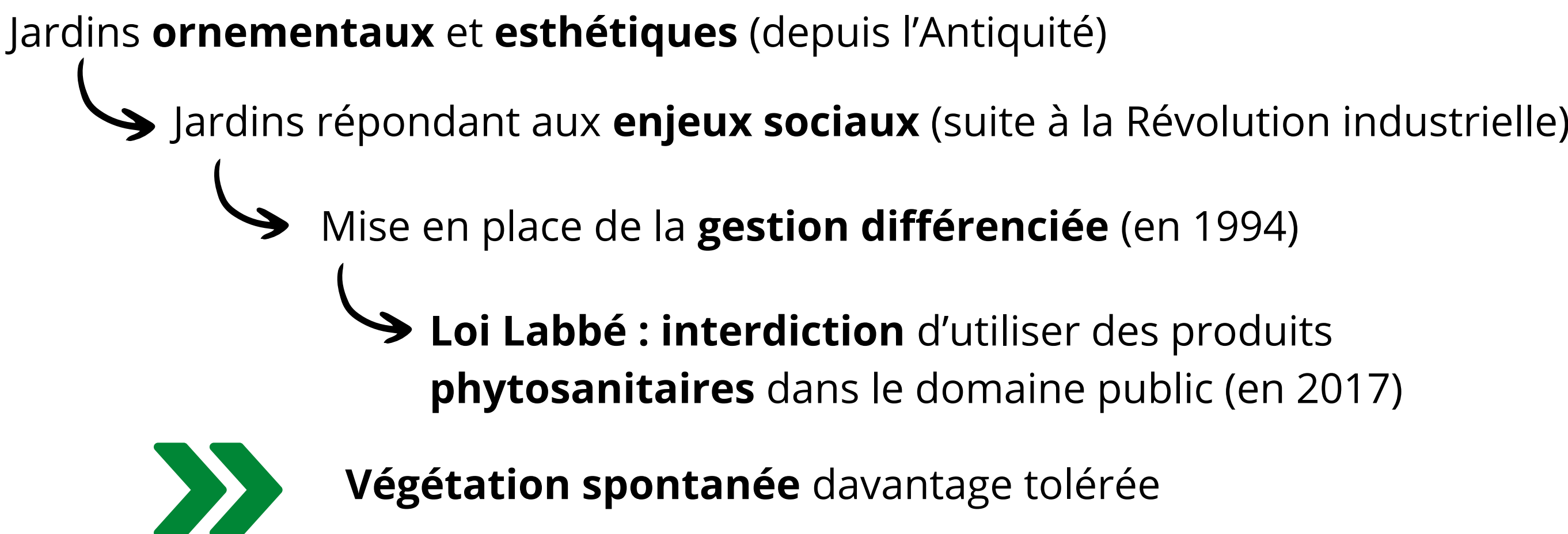


JARRET Axelle
PRI 2024-2025 - Filière : DAE - ADAGE
Sous la direction de Francesca DI PIETRO

Les jardins publics

Selon Merlin et Choay, un jardin public est « un espace vert urbain enclos à dominante végétale, protégé de circulations générales, libre d'accès, conçu comme un équipement public et géré comme tel ». Il répond à des enjeux sociaux et écologiques. Sa présence au sein des villes est indispensable.

Évolution des jardins publics



Végétation spontanée

Végétation **non contrôlée**, « qui **pousse naturellement** sans **intervention humaine** et qui maintient ainsi un **processus naturel de colonisation** » (selon Menozzi, et al., 2011)

→ Intérêt environnemental +

Hypothèse

Avec la mise en place de la gestion différenciée et l'entrée en vigueur de la loi Labbé, la végétation spontanée est davantage intégrée dans la gestion des jardins publics que dans leur conception.

Méthodologie

1 Des observations visuelles

- 12 jardins :
 - Superficie comprise entre **6 000 m²** et **10 000 m²**
 - « Petits » jardins urbains
 - Localisation : Tours **Centre**, Tours **Nord** et Tours **Sud**
- Observations de :
 - Présence/absence de végétation spontanée
 - Panneaux informatifs sur la végétation spontanée
 - Entretien des jardins
- Observations réalisées en septembre et octobre 2024

2 Des entretiens semi-directifs

- Entretiens auprès de :
 - Responsables municipaux**
(Direction Patrimoine Végétal et Biodiversité)
 - **Chefs de secteur**
 - **Chefs d'équipe**
 - **Jardiniers**
 - **Botaniste**
 - Présidente de la Société d'horticulture de Touraine**
- 12 entretiens réalisés entre octobre et décembre 2024

La végétation spontanée : acceptée mais non invitée

1



- + Contrôlé
 - 1 Jardin du Musée des Beaux-Arts
 - 2 Jardin François-Sicard
 - 3 Square de la Préfecture
 - 4 Parc Colbert La Source
 - 5 Jardin des Prébendes d'Oé
 - 6 Jardin Mirabeau
 - 7 Jardin René Boylesve
 - 8 Jardin des Saules-Granges Collières
 - 9 Jardin botanique
 - 10 Bois du Mortier
 - 11 Jardin Meffre
 - 12 Jardin Châteaubriand
- Contrôlé

Gradient de contrôle/d'entretien = gradient de végétation spontanée

- Végétation spontanée principalement visible au niveau de la **strate herbacée**
- Végétation spontanée **temporaire** (dans l'attente de plantations futures)
- Pas de friches observées dans les jardins étudiés
- Observation d'un gradient urbain et d'un gradient de quartier

2

- Présence d'un **code d'entretien** et d'un **code de tolérance** de la végétation spontanée en fonction des jardins : végétation spontanée **réglementée**
- Évolution de la gestion des jardins, avec une **place plus importante accordée à la végétation spontanée** :
 - En raison de la mise en place de la **gestion différenciée**, mais surtout de l'entrée en vigueur de la **Loi Labbé**
- Gestion des jardins : de plus en plus avec une **approche écosystémique** (tonte, sol, irrigation) et une **approche biodiversité**
- Évolution du métier de jardinier, **évolution des pratiques d'entretien** : moins d'entretien régulier, plus d'**études au cas par cas** en fonction des espèces, du site et des usages
 - **Apprentissage permanent** : savoir identifier les espèces, connaître leur croissance, comment elles évoluent, si elles sont envahissantes, toxiques
- Importance de **communiquer** sur ce sujet afin que la présence de végétation spontanée soit perçue par l'ensemble de la population comme un choix et non comme un manque d'entretien de la part des jardiniers.

Conclusion

L'hypothèse est **potentiellement validée** : la végétation spontanée est prise en compte dans la gestion des jardins publics mais pas réellement dans leur conception, ce qui peut notamment s'expliquer par les superficies des jardins publics étudiés.

Limites / Perspectives

- Étudier d'**autres villes**, analyser un **plus grand nombre de jardins** et réaliser **davantage d'entretiens**
- Mettre en place des **échanges entre les jardiniers** pour qu'ils puissent discuter de la manière dont ils gèrent et valorisent la végétation spontanée
- **Continuer à développer la communication** sur la végétation spontanée et ses bénéfices
- **Intégrer la végétation spontanée lors de la conception ou de la rénovation** des jardins publics